

NOTA: Ce plan, établi sur la base du dossier de consultation, est susceptible d'être légèrement modifié en fonction des nécessités techniques de réalisation. La surface habitable des logements peut varier en fonction des plans d'exécution et des normes techniques. Ainsi, il est convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toutes les variations de cotes ou de surface, entrainant une différence inférieure à 5 % de la surface habitable vendue, ne pourront fonder aucune réclamation. (Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux-plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur les présents plans. Les éléments de mobilier (meubles, appareils ménagers et plan de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif.